

Publié
le 02 octobre
2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-050

*Les membres du conseil d'administration se sont réunis le **18 septembre 2026 à 14 h 00** sur convocation en date du 9 septembre 2026, par Monsieur Bernard CZECH, Président du C.C.A.S. Dûment convoqué, le Conseil d'administration du C.C.A.S. s'est réuni, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard CZECH, Président du C.C.A.S*

Etaient présent(es) : Peggy ARTISSON, Bernard CZECH, François D'AMICO, Jean-Pierre DESTAILLEUR, Isabelle DOGIMONT, Dorothée LORTHIOS, Bernard MOREL, Bernard OLIVIER, WAGON Chantal

Absent(es) ayant donné procuration : Betty FONTAINE pouvoir à Bernard MOREL, Nathalie FERNANDEZ pouvoir à Jean-Pierre DESTAILLEUR, Jocelyne MARET pouvoir à Bernard OLIVIER, Georges LEMAITRE pouvoir à François D'AMICO, Jacqueline BRISSY pouvoir à Mme Dorothée LORTHIOS à partir de 14h15 délibération n° 2026-045

Excusé(es) : Alexandra DANIELCZYK, Djamel BOUTECHICHE, Françoise PLATEAU,

Absent(es) : Elodie FERLIN responsable résidence, excusée
Secrétaire de séance : Mme DESMONS Anita, Directrice du CCAS

OBJET : NOEL DE LA SOLIDARITE

Lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, il avait été évoqué de repenser la fête de Noël pour les familles en situation de handicap et fragilisées. Une proposition a été examinée par la commission consultative du 8 juin 2026. Le projet porte sur un spectacle organisé par Gayant expo « LA TOURNEE DU PERE NOEL SUR GLACE » le coût de la prestation s'élève à 16 €/personne pour le spectacle. Un mode de transport pourrait également être proposé. La date retenue serait le samedi 28/11/2026.

Lors du conseil d'administration du 10-06-2026, il a été décidé d'effectuer un sondage auprès des bénéficiaires.

Suite au sondage : Familles fragilisées : 57 personnes dont 34 auraient besoin d'un transport
Personnes en situation de handicap : actuellement peut de retour, relance sur le Facebook

DELIBERATION

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2026, validé par le conseil d'administration (délibération n° 2026-22 du 24-04-2026)

Considérant qu'aux termes de ce rapport, il avait été décidé de renouveler la fête de Noël pour les familles défavorisées et les familles en situation de handicap.

Considérant, la nécessité de revoir la prestation

Il est proposé aux membres du conseil d'effectuer la prestation auprès Gayant expo « LA TOURNEE DU PERE NOEL SUR GLACE » le coût de la prestation s'élève à 16 €/personne pour le spectacle

S'ajoutera les frais de transport soit 180 €

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité soit 14 voix

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents à cette manifestation.

Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance à Aubry,
Le, 18-09-2026

Le Président

Bernard CZECH



